



D.2020.08.26.4.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 26 Août 2020

4 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

4.1 - Désignation des représentants de Tisséo-Collectivités (SMTC) au sein de Tisséo-Ingénierie (SMAT)

L'an deux mille vingt, le vingt six août à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique	X		
SITPR			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Tisséo-Ingénierie (SMAT) est une Société Publique Locale, régie par les dispositions de l'article L1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tisséo-Collectivités est actionnaire principal de Tisséo-Ingénierie à hauteur de 50% ce qui lui permet d'être représenté au sein du Conseil d'administration et des assemblées générales de la société.

En exécution des articles L.1524-5 et R.1524-2 à R.1524-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts de Tisséo-Ingénierie, Tisséo-Collectivités dispose de cinq sièges sur les onze sièges composant le Conseil d'Administration.

Compte tenu de l'installation du nouveau Comité Syndical de Tisséo-Collectivités, il lui appartient de désigner ses nouveaux représentants au sein de la SPL.

Il est en conséquence proposé aux membres du Comité Syndical de désigner ses cinq représentants au Conseil d'Administration, d'autoriser l'un de ses représentants à représenter Tisséo Collectivités dans les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la SPL.

En outre, en vertu de l'article 32 des statuts de Tisséo-Ingénierie, un représentant de Tisséo-Collectivités doit être désigné pour participer aux Assemblées Générales de Tisséo-Ingénierie.

Il n'est pas prévu de rémunération ou avantages pour les fonctions exercées dans la SPL par les élus, toutefois le remboursement de leurs frais pourra être prévu par le Conseil d'administration de la Société dans la mesure où ce remboursement ne constitue pas un avantage en nature.

* *
*

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[N'ont pas pris part au vote : MM. Briand, Grass, Lattes MMES Sangay et Traval-Michelet]

ARTICLE 1 : DESIGNE cinq conseillers syndicaux pour représenter Tisséo-Collectivités au sein du Conseil d'Administration de Tisséo-Ingénierie:

- Francis GRASS
- Karine TRAVAL-MICHELET
- Jean-Michel LATTES
- Sacha BRIAND
- Dominique SANGAY

ARTICLE 2 : DESIGNE M. Sacha BRIAND pour représenter Tisséo-Collectivités au sein des Assemblées Générales des actionnaires de Tisséo-Ingénierie.

ARTICLE 3 : AUTORISE M. Jean-Michel LATTES à représenter Tisséo Collectivités aux fonctions de Président du Conseil d'administration ou de Président Directeur Général de la SPL Tisséo Ingénierie (Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine) qui pourrait être confiée à Tisséo Collectivités par le Conseil d'Administration de Tisséo-Ingénierie.

ARTICLE 4 : AUTORISE le remboursement par Tisséo-Ingénierie aux représentants de Tisséo-Collectivités des frais liés à l'exercice de leur mandat social dans la mesure où ces remboursements de frais ne constituent pas des avantages en nature.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20200827-20200826-4-1D-
DE
Date de télétransmission : 27/08/2020
Date de réception préfecture : 27/08/2020

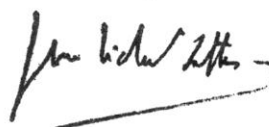
ARTICLE 5 : AUTORISE ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration de la SPL Tisséo Ingénierie ou par son président notamment membre de la Commission d'Appel d'Offres, membre du Comité des engagements.

ARTICLE 6 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a horizontal line underneath.

Jean-Michel LATTES